



Gouvernement du Canada

Government of Canada

Commission des champs
de bataille nationaux

The National Battlefields
Commission

AVIS PUBLIC

TARIFICATION POUR CERTAINS SERVICES

AU PARC DES CHAMPS-DE-BATAILLE NATIONAUX

Avis est par les présentes donné que la Commission des champs de bataille nationaux, en vertu de ses pouvoirs contractuels conférés dans la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, L.C. 1908, ch. 57 et de ses amendements, a établi une nouvelle tarification pour certains services publics afin de pouvoir couvrir l'inflation, s'ajuster en fonction du marché, tenir compte des augmentations du coût des services et couvrir les divers nouveaux services sur le parc des Champs-de-Bataille. La tarification entrera en vigueur le 1^{er} avril 2010. Elle a été établie en conformité avec la politique du gouvernement fédéral sur les frais d'utilisation externes basée sur les principes d'équité, de façon à assurer l'accessibilité au plus grand nombre de gens et en se basant sur les frais exigés pour des services semblables dans d'autres institutions.

Il est à noter que les recettes ainsi générées seront réinvesties dans le parc des Champs-de-Bataille et permettront de continuer à offrir et à développer certains services au public. Il demeure que les administrateurs de la Commission des champs de bataille nationaux adhèrent et souscrivent entièrement au principe fondamental du maintien de l'accès gratuit aux plaines d'Abraham pour le public en général.

Services publics

La CCBN offre plusieurs services publics à sa clientèle, entre autres, des expositions, des activités d'animation pédagogique et grand public, des activités sur mesure et des expériences historiques.

Tarification en vigueur à compter du **1^{er} avril 2010**.

Pour les programmes scolaires, le prix unitaire variera entre 4 \$ et 10 \$, selon le type d'activité choisie, le nombre de guides nécessaires et la durée de l'activité. Dans certains cas, un prix minimum peut être exigé pour couvrir les frais de base. Des forfaits sont également offerts.

Pour les expositions et visites, le prix unitaire variera entre 2 \$ et 15 \$, selon l'exposition ou la visite choisie, sa durée et le groupe d'âge. Des forfaits sont également offerts.

Pour les activités d'animation, le prix unitaire varie entre 3 \$ et 60 \$, selon le type d'activité choisie, le nombre de guides nécessaires, la durée de l'activité et le groupe d'âge. (À titre d'exemple, 3 \$ pour une animation sur mesure, 23 \$ pour la Promenade

du raquetteur et 49 \$ pour un Conseil de guerre). Lors de certains événements, une activité spéciale peut être offerte pour seulement 1 \$. Dans certains cas, un prix minimum peut être exigé pour couvrir les frais de base. Des forfaits sont également offerts

Pour les expériences historiques et spectacles spéciaux, le prix unitaire variera entre 20 \$ et 200 \$, selon le type d'activité choisie, le nombre de guides nécessaires, la durée de l'activité et le groupe d'âge. (À titre d'exemple, 20 \$/pers. pour une activité de camp de jour, 45 \$/pers. pour le spectacle Plaines lunes, 115 \$ pour une Fête d'enfants et 200 \$/pers. pour une activité de 24 heures).

Stationnement

Tarifification en vigueur à compter du **1^{er} avril 2010**.

À certains endroits désignés et équipés en conséquence, le stationnement automobile payant variera entre 2 \$ et 4 \$ de l'heure, 7 \$ et 12 \$ par période de 12 heures, entre 30 \$ et 150 \$ par mois selon l'endroit, et entre 12 \$ et 15 \$ par jour pour autre type de véhicule. Les endroits visés sont : les terrains de stationnement Montcalm (à l'ouest du parc), Wilfrid-Laurier, de la Maison de la découverte, sur l'avenue George VI (de l'avenue Wolfe à la terrasse Grey), sur l'avenue Taché et de Bernières (côté sud) et à l'occasion, sur les rues du parc dans la mesure où une autorisation spéciale a été accordée.

Également, il sera possible de stationner à certains endroits désignés et prévus par la Commission lors d'une activité grand public ou lors de spectacle au kiosque Edwin-Bélanger. Le prix variera entre 7 \$ à 10 \$ par espace de stationnement.

Les intéressés peuvent présenter leurs observations au sujet de la tarification de la Commission des champs de bataille nationaux. Ils sont priés d'y citer le nom du journal ainsi que la date de publication du présent avis et d'envoyer le tout à André Beaudet, secrétaire, Commission des champs de bataille nationaux, 390, avenue de Bernières, QUÉBEC, G1R 2L7 ou par télécopieur au (418) 648-3638 ou par courrier électronique : andre.beaudet@ccbn-nbc.gc.ca.

Site Internet : www.ccbn-nbc.gc.ca

Le 15 février 2010

Le Secrétaire,
André Beaudet

The logo for Canada, featuring the word "Canada" in a serif font with a small Canadian flag icon above the letter "a".